



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 5 mars 2026

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2025-22, du lundi 10 novembre 2025, **amendé**, relatif à la réponse au postulat de M. Marc Taverney (PLR), déposé le 7 février 2022 et intitulé « Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la Commune d'Aigle » ;
- **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de M. Marc Taverney « Mise à disposition de défibrillateurs » ;
2. De suivre la Municipalité dans son intention de lancer un programme d'implantation de DEA accessibles 24h/24h sur le territoire communal ;
3. De charger la Municipalité à rédiger un règlement de subvention pour les entreprises et associations qui souhaitent s'équiper d'un DEA accessible 24h/24h ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire maximum de CHF 215'000.- TTC pour l'achat et la campagne de communication et de formation relative aux défibrillateurs accessibles 24h/24h8 sur le domaine public ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 215'000.- TTC aux meilleures conditions ;
6. De porter le montant de CHF 9'000.- au budget annuel pour la communication, la formation relative à l'utilisation de ces appareils DEA, **l'entretien des installations, le suivi et le renouvellement partiel** dès le budget 2027.

Ainsi délibéré en séance du cinq mars deux mille vingt-six.

Le président

Jacques VACHERON



La secrétaire

Véronique DELADOEY